

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 17 septembre 2025.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant ») et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 1^{er} mai au 31 août 2025 pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR001400YJX2

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Communication à caractère promotionnel

**10 % BRUT ^{(1) (2)}
PAR AN CONDITIONNEL ⁽⁸⁾**



UNE MARQUE LE GRUPE Groupama

(1), (2), (8) Merci de vous référer aux renvois présents au verso de ce document.

HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025

HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 10,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée, de l'année 1 à 8, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ si l'indice iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5 % NTR (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽³⁾.

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾ :

- Un gain de 10,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ par rapport à son niveau initial.
- Le capital initial est remboursé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽⁵⁾ de l'Indice n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial.
- Si la baisse⁽⁵⁾ de l'Indice excède 25 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte correspondant à la baisse de l'Indice excédant 25 % (exemple : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'Indice baisse de 35 %...).

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie⁽⁷⁾, ainsi qu'un risque de perte partielle à l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾ en cas de baisse⁽⁵⁾ de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports ou de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

• Un gain de 10,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale :

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 8 ;
- si les conditions de versement du gain de 10,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (effet mémoire).

• Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.

• En l'absence de remboursement anticipé, un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

• Du fait du plafonnement des gains à 10,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse de l'Indice.

• Le rendement de HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de 100 % de son niveau initial.

• L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.

• L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

• L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.

• Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
- ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

• Il existe un risque de perte partielle en capital :

- à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 17 septembre 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai 2025 et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Les dates d'observation annuelle sont : 10 septembre 2026 ; 10 septembre 2027 ; 11 septembre 2028 ; 10 septembre 2029 ; 10 septembre 2030 ; 10 septembre 2031 ; 10 septembre 2032 et la date d'observation finale est le 2 septembre 2033. (4) La date d'échéance finale est le 17 octobre 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance. (7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. (8) Le versement du gain est fonction de l'évolution de l'indice iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5% NTR observé aux dates d'observation annuelle.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 17 octobre 2033 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Gan Patrimoine - Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Eurallille - N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr - Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie - Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) - RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Eurallille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Crédit photo : Stock.adobe.com®

Édition : Septembre 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.



UNE MARQUE Groupama